

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 JUILLET 2018

Date de la convocation :
12 juillet 2018

Nombre de conseillers :
- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 7

L'an deux mil dix-huit, le 17 juillet, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

Etaient présents : Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENAUT, M. POCHE

Etai(en)t excusé(e)(s) : Mme CHOPIN

Etai(en)t absents : M. LARDEUX

Secrétaire de séance : M. LAURENT

D2018-23 : LOCATION DE TERRAINS 2018

Concernant les locations des divers terrains appartenant à la commune, il convient de procéder chaque année au renouvellement des baux, en prenant compte de l'indice des fermages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les **LOCATIONS DE TERRAINS 2018** comme suit :

* GAEC de Livet (GUINEHEUX), Parcelle située section ZN n° 284 (excédent de terrain jouxtant le lotissement des Vignes), pour une surface de 2 Ha 86 a 88 ca – 118.96 €/Ha, soit **341.28 €** au total pour la période 01/01/2018 au 31/12/2018, payable au 1^{er} octobre 2018

* Mr Gérard PIRON, Excédent de terrain auprès des lagunes, pour une surface de 1 Ha 11 a 75 ca – 133.10 €/Ha, soit **148.74 €** au total pour la période 01/01/2018 au 31/12/2018, payable au 1^{er} novembre 2018

* Mr Alain COCANDEAU, Parcelle située section ZO n° 25, pour une surface de 25 a 58 ca – 162.58€/Ha, soit **41.59 €** au total pour la période 01/04/2018 au 31/03/2019, payable au 1^{er} novembre 2018

CHARGE Madame le Maire d'établir les contrats de location au titre de l'année 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 19 juillet 2018.
GAUME Marie-Jo., Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20180717-D2018-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2018

Publication : 19/07/2018